Nations Unies A/HRC/32/L.38

Assemblée générale

Distr. limitée
30 juin 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-deuxième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Fédération de Russie : amendement au projet de résolution A/HRC/32/L.28

32/… Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes : prévenir et combattre la violence contre les femmes et les filles, notamment les femmes et les filles autochtones

Insérer après le neuvième alinéa du préambule un nouvel alinéa ainsi *libellé* :

Conscient du rôle de catalyseur que joue la Commission de la condition de la femme pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, sur la base de la pleine application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du document final de la vingt-troisième session extraordinaire, et pour promouvoir et suivre l'intégration systématique de l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies,

GE.16-11081 (F) 010716 010716

1611081

Merci de recycler